

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Schmelzpulver Nr. III
- **Emploi de la substance / de la préparation** Flux
- **Producteur/fournisseur:**
Wieland Dental + Technik GmbH & Co.KG
Schwenninger Str. 13
75179 Pforzheim
Telefon + 49 (07231)-37050, Telefax + 49 (07231)-357959
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung Umweltschutz
Marcus.Mueller@wieland-dental.de
- **Renseignements en cas d'urgence:**
+49 (07231)-37050
(Ce numéro est libre seulement pendant le temps de travail du bureau.)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



T Toxique

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
R 60 Peut altérer la fertilité.
R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 36 Irritant pour les yeux.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage SGH**

**Danger**

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Attention**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- **Intervention:**
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- **Stockage:**
P405 Garder sous clef.
- **Élimination:**
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Schmelzpulver Nr. III

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium	☒ Xi; R 36 Attention: ⚠ 3.3/2	25-50%
CAS: 10043-35-3 EINECS: 233-139-2	acide borique	Repr. Cat. 2; ☒ T; R 60-61 Danger: ⚠ 3.7/1B	25-50%

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Demander immédiatement conseil à un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Éviter la formation de poussière.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:** Recueillir par moyen mécanique.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Éviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Schmelzpulver Nr. III

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre P2

· Protection des mains: Gants en néoprène

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc naturel (Latex)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

· Protection des yeux: Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'inflammation: Non applicable.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Densité: -

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Partiellement soluble

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0 %

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Schmelzpulver Nr. III

(suite de la page 3)

· **Teneur en substances solides:** 100,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	4000 mg/kg (Ratte)
------	------	--------------------

10043-35-3 acide borique

Oral	LD50	2660 mg/kg (Ratte)
------	------	--------------------

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

Produit présumé tératogène (toxicité à la reproduction).

12 Informations écologiques

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**

· **Recommandation:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

10 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES
----------	--

10 07 00	déchets provenant de la pyrométallurgie de l'argent, de l'or et du platine
----------	--

10 07 04	autres fines et poussières
----------	----------------------------

06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
----------	--

06 03 00	déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques
----------	---

06 03 13	sels solides et solutions contenant des métaux lourds
----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Schmelzpulver Nr. III

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite de la page 4)

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**

· **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

· **Classe IMDG:** -

· **Marine Polluant:** Non

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· **Classe ICAO/IATA:** -

· **"Règlement type" de l'ONU:** -

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

T Toxique

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide borique

· **Phrases R:**

60 Peut altérer la fertilité.

61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

36 Irritant pour les yeux.

· **Phrases S:**

53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

22 Ne pas respirer les poussières.

25 Éviter le contact avec les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

36 Irritant pour les yeux.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.04.2010

Révision: 14.04.2010

Nom du produit: Schmelzpulver Nr. III

(suite de la page 5)

60 Peut altérer la fertilité.

61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Umweltschutz· **Contact:** Herr Marcus Müller· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F